



Modéligaume

ASBL

www.modeligaume.be

Président

THIRIOT Jean-Luc
129, avenue Bouvier
B - 6762 Saint-Mard
☎ 063-57 73 48
☎ 063-58 12 54

Secrétariat (siège social)

RONGVAUX Bernard
25, rue Ribonnet
B - 6760 Virton
☎ 063-57 62 58
0473-999 446
✉ modeligaume@skynet.be

Section TRAIN

BURTON José
107 rte de Montmédy
B - 6767 Rouvroy
☎ 063 -67 65 75
0496-128 5 78
✉ jose.burton@skynet.be

compte : 001-4869496-75
IBAN : BE05 0014 8694 9675
BIC : GEBABEBB

Membre de l'Association Européenne des clubs de modélisme ferroviaire EUROTRACK

FICHE D'INSCRIPTION

Ecole du **MAQUETT'SHOW**

RENSEIGNEMENTS :

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : ____/____/____
Adresse : Rue : _____ N° : _____
Code postal : _____ Localité : _____
N° téléphone : _____ GSM : _____
Mail : _____@_____

Je suis maquettiste débutant maquettiste confirmé Thème : (ex. autos, militaire) _____
Je suis particulièrement intéressé par : _____

AUTORISATION PARENTALE (pour les enfants de moins de 16 ans)

Je soussigné(e) _____
père, mère ou tuteur légal de l'enfant repris ci-dessus autorise les responsables de l'école du Maquett'Show à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions médicales.
J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées.
Il quittera l'école du Maquett'Show dès la fin des activités sous l'entière responsabilité du soussigné.
N° de téléphone en cas d'urgence : _____
Médecin traitant : _____ Téléphone : _____
Fait à : _____ le : _____ Signature : _____

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur de l'Ecole du Maquett'Show et je l'accepte.

Signature du stagiaire (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Fait à : _____ le : _____ Signature : _____

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

septembre 2008

Art 1 : Inscription :

L'école du Maquett'Show est ouverte à tous : adultes et enfants ayant 10 ans dans l'année. L'accord écrit des parents pour les mineurs de moins de 16 ans est nécessaire (voir fiche d'inscription).

Art 2 : Horaire :

De 18h30 à 20h30, les premier et troisième vendredis du mois sauf pendant les vacances scolaires et autres exceptions (voir calendrier établi aux valves ou se renseigner auprès des responsables de l'Ecole).

Art 3 : Coût :

Gratuité pour les deux premières séances (2 fois 2 heures). Ensuite, 12€ (assurance comprise) par tranche de 5 séances (5 fois 2 heures), payables d'avance et non remboursable. (Voir carte stagiaire)

Modéligaume se réserve le droit de modifier les tarifs.

La carte de stagiaire est nominative, individuelle, non cessible et n'est pas limitée dans le temps. Elle reste la propriété de Modéligaume.

Art 4 : Responsabilités :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en dehors des heures d'ouverture de l'école et à l'extérieur de l'Ecole sise Rue Docteur Hustin 60a à Ethe. Nous demandons aux parents de veiller : à respecter les horaires d'encadrement, à déposer ou à reprendre leurs enfants à l'intérieur des infrastructures de l'école.

Nous rappelons que les enfants doivent être accompagnés jusque dans la salle par le tuteur légal ou toute autre personne ayant eu la délégation de celui-ci.

De même, à la fin de chaque séance, chaque enfant de moins de 16 ans sera repris dans ce même lieu sous la responsabilité de la même personne.

L'ASBL Modéligaume décline toute responsabilité en cas de vol et ne peut pas être tenue responsable de la perte ou de dégradations aux vêtements et objets personnels des stagiaires.

Art 5 : Obligations du stagiaire :

Le stagiaire s'engage à respecter les personnes, le matériel, les locaux et les objectifs de l'école. Les responsables de Modéligaume se réservent le droit d'agir en bon père de famille.

La qualité de stagiaire peut être retirée à tout moment, les motifs de ce retrait étant laissés à l'appréciation exclusive du Conseil d'Administration de Modéligaume.

En cas de dégradation et sous décision du Conseil d'Administration de Modéligaume, Modéligaume Asbl pourra réclamer des dommages et réparations.

Par le fait même de son inscription, le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en avoir reçu un exemplaire.

Il est interdit de fumer dans les locaux, d'utiliser tout matériel de lecture de médias portables (i-pod, MP3, ordinateur, PSP,...), de créer des nuisances sonores ou de troubler l'assistance.

Art 6 : Vie privée :

Les données à titre privé récoltées lors de l'inscription ne seront utilisées qu'au sein du club, dans le respect de la protection de la vie privée.

Art 7 : Assurance :

Une assurance responsabilité civile et individuelle accidents est souscrite au sein du club, afin de protéger chaque membre formateur et chaque « élève » envers les dommages qu'il pourrait causer non intentionnellement envers des tiers.